

Charte éditoriale de **Circé. Histoire, Cultures & Sociétés**

Afin de traiter dans les meilleures conditions les contributions envoyées à notre revue, il est recommandé aux auteurs de suivre quelques règles dans la présentation et la mise en forme des fichiers. Tout auteur qui envoie un article à **Circé**, si celui-ci est accepté, reconnaît à la revue le droit de le publier sous format électronique dans un délai maximal de deux ans. N'acceptant que des travaux originaux ou inédits, **Circé** ne publie que les textes qu'elle a examinés et acceptés. Ils n'engagent toutefois, sur le fond, que leurs auteurs. Encourageant le débat autour des textes qu'elle publie et souhaitant devenir le lieu d'une intense et régulière réflexion épistémologique, **Circé** accueille les articles qui lui seraient proposés au titre d'un droit de réponse et les examine selon les mêmes règles que tout autre texte qui lui serait soumis. Ces préconisations permettent de gagner du temps dans la mise en forme éditoriale et d'oeuvrer à la qualité de la revue.

Le comité de rédaction.

PROCÉDURES DE SOUMISSION

Identification

Les auteurs sont priés de faire parvenir leurs articles, exclusivement sous format électronique, en fichier attaché (format .doc ou .rtf), à l'adresse suivante : larevuecirce@gmail.com. En plus d'un résumé (de 500 à 1000 signes, espaces compris), les auteurs devront fournir 5 mots-clés, utiles à l'indexation de l'article sur le site de la revue. Les résumés seront traduits en anglais et en allemand par les soins de CIRCÉ (sauf compétences linguistiques particulières de l'auteur).

L'article sera accompagné d'une notice (au maximum 700 signes, espaces compris), sur chaque auteur, qui précise sa date de naissance, ses fonctions officielles, les objets de ses recherches, une publication ou une participation récente à un programme de recherche le cas échéant, ainsi que son adresse électronique. S'il s'agit d'un article tiré d'une thèse ou d'un mémoire de Master, l'intitulé exact et officiel du travail de recherche doit être mentionné, avec le nom du ou des directeurs de recherche :

- Mouniati ABDOL CHAKOUR, « Le premier ministre et la culture : les arts et les lettres dans la politique d'Olivares et Richelieu », 2011 [mémoire de Master 1 non publié, Versailles, France, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines]
- Anne-Hélène ALLIROT, « Filiae Regis Francorum » : *princesses royales, mémoire de Saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle)*, 2007 [thèse de doctorat non publiée, Nanterre, France, Université de Paris X – Nanterre]

Afin de créer la signature, l'auteur indiquera également son université et son laboratoire de rattachement :

- Emmanuel BURY, ESR, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Contact et édition

Notre revue souhaite entretenir un dialogue constant et renouvelé avec ses auteurs. Les chercheurs/contributeurs qui souhaiteraient réaliser un entretien (préalable à une soumission d'article ou relatif à l'amendement d'une contribution) avec l'équipe sont invités à prendre contact directement auprès de la secrétaire de *Circé*, à l'adresse électronique suivante : larevuecirce@gmail.com. Quelle que soit la décision du comité de rédaction, celle-ci est notifiée à l'auteur, après un premier examen par le comité de rédaction, dans les 6 semaines qui suivent la réception d'une contribution. Si le texte est refusé à la publication, l'auteur reçoit une réponse argumentée. En cas d'acceptation, l'article circule dans le comité de lecture et la rédaction, qui se réserve le droit de demander à l'auteur des amendements ou réécritures avant la validation définitive pour publication.

NORMES ÉDITORIALES

Les articles doivent être constitués de 30 000 signes et ne devront pas excéder 50 000. Le décompte comprend les notes de bas de page et la bibliographie.

1. Consignes pour les illustrations

Un article peut être accompagné de documents iconographiques ou textuels annexes (images, tableaux, graphiques, visualisation de données). L'auteur s'assure d'avoir l'autorisation d'inclure les documents iconographiques ne lui appartenant pas dans son article.

Le texte doit être fourni sans insertion de schémas, graphiques, tableaux ou images. Ceux-ci seront envoyés en fichiers séparés. L'auteur indique l'emplacement dans l'article où il souhaite que les documents soient insérés.

Les tableaux, graphiques, illustrations et cartes doivent impérativement être de bonne qualité et soumis sous format .png ou .jpeg. Le cas échéant, l'auteur indiquera pour chaque illustration son emplacement précis (page et paragraphe). Il revient aux auteurs de proposer un titre et une légende pour chaque illustration (avec les étiquettes correspondantes : Figure, Tableau, Carte), d'indiquer les crédits photographiques et de s'informer des droits d'auteurs.

2. Normes générales de présentation des articles en langue française

L'italique est réservé aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou étrangères (ex. : *incastellamento*, *a priori*, *de facto*...) et aux titres d'ouvrages (ex. : Georges Duby publie en 1973 *Le dimanche de Bouvines*), ainsi qu'aux citations de sources. Les siècles sont mentionnés en chiffres romains et en petites capitales, suivies de « er » ou « e » (et non « ème ») en exposant, puis du mot « siècle » en toutes lettres : « XIV^e siècle », et non « 14ème siècle » ou « XIVE s. ». On n'utilisera l'abréviation « s. » pour « siècle » que dans les notes. Les capitales doivent être accentuées (ex. : Éliane Viennot, Moyen Âge...), y compris la préposition À. Les nombres sont écrits en lettres jusqu'à « dix », en chiffres au-delà.

2.1. Corps de texte

Les articles sont présentés en interligne 1,5, police Garamond, corps 12, le texte doit être justifié. Afin de faciliter l'édition, il est recommandé aux auteurs d'employer des styles pour signaler les niveaux de titres dans leur logiciel de traitement de texte. Trois niveaux de titres sont acceptés : I., A., 1. . Ceux-ci sont à indiquer sans utilisation de tabulation.

2.2. Notes et bibliographie

Les notes (interligne Simple, police Garamond, corps 10) figurent en bas de page et sont numérotées en continu, et en chiffres arabes. Aucune note n'est appendue au titre ou au sous-titre de l'article. Toutes les notes se rapportent au corps du texte ou, éventuellement, aux intertitres. Les éventuels remerciements sont mentionnés par la première note, à la fin de la première phrase.

La bibliographie (interligne Simple, police Garamond, corps 10 également) est listée à la suite de l'article.

2.3. Citations

Elles doivent correspondre exactement au texte original. L’auteur est responsable de leur exactitude. Le point final sera placé après le guillemet fermant, et non avant. Si une citation excède 4 lignes, elle doit être exclue des notes et du corps de texte et faire l’objet d’un paragraphe (interligne 1,5, police Garamond, corps 11, avec saut de ligne avant et après le texte cité, 1,5 cm de retrait à gauche et à droite, texte justifié). S’il s’agit d’une source, l’extrait doit être mis en italiques. S’il s’agit d’une étude, l’extrait doit être cité en caractères romains, entre guillemets français (« »).

2.4. Guillemets

Les guillemets de premier niveau, à utiliser en priorité, sont les guillemets français (« »). Ne jamais utiliser les quotes (" ") mais les guillemets anglais (“ ”). Les guillemets anglais ne seront utilisés qu’au second niveau, à l’intérieur des précédents. Les guillemets anglais (“ ”) ne sont à utiliser que dans le cadre de citations doubles, notamment pour les dialogues ou les narrations.

2.5. Ponctuation

Les interventions de l’auteur dans le texte d’une citation (suppressions, adjonctions ou les remplacements de mots ou de lettres) seront indiquées entre crochets :

- coupures de texte : []
- modifications : pren[aient]
- commentaires : [nous soulignons]. Ne pas oublier la ponctuation, avant ou après la coupure.

Toutes les citations en langue étrangère seront traduites. Même si la citation originale prend place dans le corps du texte, la traduction intervient toujours dans les notes.

2.6. Normes bibliographiques dans les notes infrapaginales

Les auteurs sont priés de se conformer aux normes suivantes, illustrées par des exemples pour plus de clarté. Les auteurs recourant à un logiciel de gestion de base de données bibliographiques utiliseront le style « Revue d’Histoire Moderne et Contemporaine ».

- **Ouvrage** : Franck COLLARD, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale V^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette Supérieur, 1999 (Carré Histoire) ;
- **Ouvrage collectif dirigé par une seule personne** : Martin AURELL (dir.), *La Parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010 (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge, 10)
- **Ouvrage collectif dirigé par une ou plusieurs personnes** : Régine LE JAN, Geneviève BÜHRER-THIERRY, Stefano GASPARRI (dir.), *Coopération : rivaliser, coopérer dans les sociétés du haut Moyen âge, 500-1100*, Turnhout, Brepols, 2018 (Haut Moyen Âge, 31), p. 9-22

- **Chapitre d'ouvrage dans un ouvrage dirigé par une personne autre que l'auteur** : Philippe CHARRON, « Révoltes et pardons dans les relations entre Charles II et les Valois », dans François FORONDA, Christine BARRALIS, Bénédicte SÈRE (dir.), *Violences souveraines au Moyen Âge. Travaux d'une école historique*, Paris, P.U.F., 2010, (Le noeud gordien), p. 205-215.
- **Chapitre d'ouvrage dans un ouvrage dirigé par l'auteur du chapitre lui-même** : Régine LE JAN, « Coopétition. Rivaliser, coopérer dans les sociétés du haut Moyen Âge : réflexions préliminaires », dans Régine LE JAN, Geneviève BÜHRER-THIERRY, Stefano GASPARRI (dir.), *Coopétition : rivaliser, coopérer dans les sociétés du haut Moyen âge, 500-1100*, Turnhout, Brepols, 2018 (Haut Moyen Âge, 31), p. 9-22.
- **Article de revue papier** : Carlo GINSBURG, « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 46, 6, 1991, p. 1219-1234.
- **Article de revue en ligne** : Sylvie JOYE, « La "crise de la famille". Débats contemporains et représentations médiévales à la lecture des sources du haut Moyen Âge occidental », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 131, 1, 2019 (<http://journals.openedition.org/mefrm/5450> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mefrm.5450> ; consulté le 01/02/2023).
- **Mémoire de Master non publié** : Mouniati ABDOU CHAKOUR, « Le premier ministre et la culture : les arts et les lettres dans la politique d'Olivares et Richelieu », 2011 [mémoire de Master 1 non publié, Versailles, France, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines]
- **Thèse de doctorat non publiée** : Anne-Hélène ALLIROT, « Filiae Regis Francorum » : *princesses royales, mémoire de Saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle)*, 2007 [thèse de doctorat non publiée, Nanterre, France, Université de Paris X – Nanterre].
- **Éditions/traductions de texte** : Andrew W. LEWIS, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e siècle*, Jeannie CARLIER (trad.), Paris, Gallimard, 1986.

Si les maisons d'édition sont étrangères, il est recommandé de franciser le lieu d'édition (Londres, et non London).

2.7. Pour citer des travaux déjà mentionnés

Si la nouvelle occurrence fait immédiatement suite à la précédente :

- Utiliser *Ibid.* lorsque la référence est absolument identique
- Utiliser *Ibid.* et ajouter les pages si seules les pages citées changent (ex. : *Ibidem*, p. 5-6)
- Utiliser *Id.* (pour un homme) ou *Ead.* (pour une femme) et ajouter le titre si l'auteur est le même mais l'étude diffère

Si la nouvelle occurrence est éloignée de la précédente, il faut abrégé le titre :

- Pour une monographie : Prénom auteur NOM AUTEUR, *Titre ouvrage abrégé...* , p. x-y.
- Pour un ouvrage collectif : Prénom directeur NOM DIRECTEUR (dir.), *Titre ouvrage abrégé...*, p. x-y.
- Pour un article / chapitre dans une revue ou un ouvrage : Prénom auteur NOM AUTEUR, « Titre article/chapitre abrégé... », p. x-y

Exemples :

⁴² Martin AURELL (dir.), *La Parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010 (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge, 10)

⁴³ *Id.* « Rompre la concorde familiale : typologie, imaginaire, questionnements », in Martin AURELL (dir.), *La Parenté déchirée...*, p. 11 et 58

⁴⁴ Nira PANCER, « Violence domestique ou conflits politiques ? Le cas des Mérovingiennes », in Martin AURELL (dir.), *La Parenté déchirée...*, p. 63-78

⁴⁵ Martin AURELL, « Rompre la concorde... », p. 9.

2.8. Bibliothèques et dépôts d'archives

Les renvois aux fonds manuscrits doivent être faits de la manière suivante : lieu du dépôt dans sa langue d'origine, nom de la bibliothèque ou du dépôt d'archives, cote, folio (ex. : Paris, BnF, ms. n.a.lat. 3145, fol.12 v°).

Adopter les abréviations suivantes (sans points) pour les principaux fonds :

- AN pour Archives nationales
- AD pour Archives départementales
- AM pour Archives municipales
- BnF pour Bibliothèque nationale de France
- BM pour Bibliothèque municipale Si l'on désire utiliser des abréviations correspondant à d'autres collections importantes, les expliciter à la première occurrence.

3. Normes générales de présentation des articles en langue anglaise

Les articles en langue anglaise suivent les mêmes normes que les articles en langue française à quelques exceptions près.

Les guillemets à utiliser sont les mêmes que pour les articles en langue française.

Exemple : *Gregory aligned himself, as ever, with what he had called when writing sternly to Theodelinda in 594_«_the communion of Catholic unanimity_»²¹.*

La ponctuation est elle aussi identique. On veillera donc à séparer par un espace les deux points, les points virgules, les points d'interrogation et d'exclamation du mot terminant la phrase.

Exemple : *He warned Theodelinda, not her husband, away from scandalum, when in fact it was the king who threatened the Catholic Church. His tone in both letters was cautious_:_the threat of militant Arianism was not made explicit, because Gregory could not afford to alienate the Lombard king.*

Dans les notes de bas de page, les pages d'un article ou d'un chapitre d'ouvrage seront présentées selon les normes françaises.

Exemple : Joan W. SCOTT, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, 91, 5, 1986, p. 1069.

Les normes bibliographiques dans les notes de bas de pages doivent être traduites, mais elles suivront les normes françaises en la matière.

Exemples :

- Philippe CHARRON, « Révoltes et pardons dans les relations entre Charles II et les Valois », in François FORONDA, Christine BARRALIS, Bénédicte SÈRE (dir.), *Violences souveraines au Moyen Âge. Travaux d'une école historique*, Paris, P.U.F., 2010, (Le noeud gordien), p. 205-215.

- Peter Laslett, *The world we have lost*, **London**, Methuen, 1965

- Sylvie JOYE, « La "crise de la famille". Débats contemporains et représentations médiévales à la lecture des sources du haut Moyen Âge occidental », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 131, 1, 2019 (http://journals.openedition.org/mefrm/5450 ; DOI : https://doi.org/10.4000/mefrm.5450 ; accessed February 1, 2023)

- Anne-Hélène ALLIROT, « Filiae Regis Francorum » : *princesses royales, mémoire de Saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle)*, 2007 [unpublished doctoral thesis, Nanterre, France, Université de Paris X – Nanterre].